



Règles relatives à l'adhésion à l'association Athlé 632, à ses clubs associés de Cugnaux, Fonsorbes/Saint-Lys, Plaisance du Touch et Tournefeuille et sa section handisport athlétisme.

En adhérant au club d'Athlétisme Athlé 632 et ses clubs associés, vous acceptez les règles présentées dans ce document ainsi que les statuts et règlements intérieurs de notre association.

Informations sur Athlé 632

Notre structure

Athlé 632 et ses clubs associés sont des associations gérées par des bénévoles. Elles ne peuvent fonctionner efficacement sans la participation active de tous leurs adhérents sans exception.

Entraînements

Les horaires des entraînements doivent être respectés par les athlètes.

Toute absence doit être justifiée auprès des entraîneurs par un adulte. Les parents doivent amener leurs enfants et les reprendre auprès des entraîneurs en fin de séance.

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les entraînements.

L'association n'est pas responsable des athlètes en dehors des lieux et des heures d'entraînement.

Déplacements

Les parents des jeunes athlètes doivent accompagner leurs enfants aux compétitions. Un empêchement de leur part doit être systématiquement signalé à l'entraîneur.

La licence

Les athlètes sont déclarés auprès de la Fédération Française d'Athlétisme qui adresse la licence par message électronique (message émis depuis l'adresse e-licence@athlé.fr).

Santé :

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme n'est plus exigé pour les **majeurs**. Il est remplacé par le « *Parcours Prévention Santé* » qui doit être renseigné sur « *Mon Espace Athlé* » du site de la FFA (menu « *Santé* »).

- Futurs adhérents et anciens licenciés **MAJEURS** : dans « *Mon Espace Athlé* » du site de la FFA, l'adhérent doit valider son « *Parcours Prévention Santé* ». A défaut, il ne pourra pas régler sa licence et son adhésion ne pourra pas être enregistrée.
- Futurs adhérents et anciens licenciés **MINEURS** : dans « *Mon Espace Athlé* » du site de la FFA, l'adhérent et sa famille doivent valider le « *Questionnaire de Santé* »
Dans le cas où il a été répondu « OUI » à l'une des questions, il sera demandé de télécharger à l'inscription la copie du certificat médical autorisant à la pratique de l'athlétisme en compétition. A défaut, il ne sera pas possible de régler la licence et l'adhésion ne pourra pas être enregistrée.



Assurance :

La licence doit être validée lors de sa réception pour confirmer l'assurance qui lui est associée.

Les athlètes doivent imprimer cette licence et l'avoir sur eux, ainsi qu'une pièce d'identité et le maillot du club lors des compétitions.

Inscriptions au club

Les inscriptions se font en ligne depuis le site Internet du club : <https://www.athle-632.fr/>

Une inscription n'est définitive qu'après validation par le club et réception de la licence FFA ou FFH.

Une inscription prise n'est pas remboursable en cours d'année.

Familles

Une réduction de 12 € pour chaque personne inscrite d'une même famille est possible à condition que le lien de parenté soit :

- Conjoint (marié ou pacsé),
- Parent/Enfant ou Frère/Sœur si le plus jeune inscrit a moins de moins de 23 ans au 01/09/2024, donc né après le 31/08/2001

Pass'Sport :

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte, pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire. Merci de vous rapprocher de votre club en transmettant une copie du courrier que vous avez reçu mentionnant le code Pass'Sport afin de vous faire rembourser cette allocation.

La carte jeune n'est pas acceptée par le club.

Aide éventuelle de votre Comité d'Entreprise

Lorsqu'un C.E. participe au paiement de la licence, la part C.E. est remboursée après réception du versement par le club.

Factures et attestations :

Pour le club de Tournefeuille exclusivement : si vous avez besoin d'une facture et / ou d'une attestation, veuillez en faire la demande via le [formulaire dédié](#)

Équipements vestimentaires

Maillots pour les compétitions

- Un T-shirt sera distribué en début de saison aux athlètes des catégories Baby, Eveil Athlétique et Poussins.
- Athlètes des catégories Benjamin et plus : **le maillot du club est obligatoire pour participer aux compétitions.** Les maillots se commandent de manière séparée de l'inscription via notre site Internet (<https://www.athle-632.fr/>) dans la rubrique « Boutiques ».





Boutique d’Athlé 632

Le club Athlé 632 propose une gamme d’équipements supplémentaires marqués avec le logo du club.

Ces équipements peuvent être commandés sur notre e-boutique via notre site Internet (<https://www.athle-632.fr/>) dans la rubrique « Boutiques ».



Les organisations du club

Par son adhésion, chaque adhérent (ou sa famille) s’engage fermement et irrévocablement à aider à minima à l’organisation d’une des épreuves proposées par le Club (10 Km & Semi-Marathon d’Athlé 632, Nordic’A, compétitions diverses)

10 Km & Semi-Marathon d’ATHLE 632 à Tournefeuille

Athlé 632 organisera cette course sur route qui comprend un 10 Km et un semi-marathon le dimanche 13 octobre 2024

NordicA’632

Évènement de marche nordique, marche libre et course nature organisé sur la commune de Fonsorbes.

Meetings

Athlé 632 organise des meetings pour les différentes catégories d’athlètes.

Les autres organisations du club (compétitions sur piste, festivités diverses...) seront communiquées en cours de saison.

Début des entraînements

Les entraînements reprendront à partir du lundi 9 septembre 2024.

Lieux et horaires des entraînements

Ces informations sont données à titre indicatif et pourront évoluer en fonction de la disponibilité des entraîneurs et des installations.



Cugnaux – Fonsorbes/Saint-Lys - Plaisance - Tournefeuille

Athlètes de Cugnaux / Villeneuve Tolosane	
Baby Athlé (2018-19)	Samedi de 9h45 à 10h45 ou Samedi 11h à 12h00
Eveil athlétique (2016-17)	Mercredi de 17h00 à 18h30
Poussin(e)s (2014-15)	Mercredi de 14h15 à 15h45
Benjamin(e)s (2012-13)	Mercredi de 16h00 à 17h30 et Vendredi de 18h00 à 19h30
Minimes (2010-11)	Mardi de 18h00 à 19h30, Mercredi de 18h00 à 19h45, Vendredi de 17h30 à 20h00 et autres séances selon niveau et spécialités au stade des Quéfets à Tournefeuille
Cadets + (2009 -)	Lundi de 18h15 à 20h00, Mercredi de 18h00 à 19h45, Vendredi de 17h30 à 20h00 Autres séances selon niveau et spécialités au stade des Quéfets à Tournefeuille

Athlètes de la zone de Fonsorbes / Saint Lys / Fontenilles	
Eveil athlétique (2016-17)	Mercredi de 14h30 à 16h00 ou Vendredi de 17h15 à 18h30
Poussin(e)s (2014-15)	Enfants nés en 2015 : Mercredi de 14h30 à 16h00 Enfants nés en 2014 : Mercredi de 16h15 à 17h45
Benjamin(e)s (2012-13)	à 18h30
Minimes (2010-2011)	Mercredi de 17h45 à 19h30 et Vendredi de 18h30 à 20h15
Cadets (2008-09), Juniors (2006-07), Espoirs (2003-05), Séniors	Mercredi de 18h00 à 19h45 et Vendredi de 18h30 à 20h15 Autres séances selon niveau et spécialités au stade des Quéfets à Tournefeuille

Athlètes de Plaisance / La Salvetat Saint Gilles Piste du collège Jules Verne ou gymnase attenant	
Baby Athlé (2018-19)	Lundi 17h00 à 17h45
Eveil athlétique (2016-17)	Mercredi de 14h30 à 16h00
Poussin(e)s (2014-15)	Mercredi de 14h30 à 16h00
Benjamin(e)s (2012-13)	Mardi et Jeudi de 18h00 à 19h45
Minimes (2010-2011)	Mardi et Jeudi de 18h00 à 19h45 Vendredi de 18h15 à 20h00 au stade des Quéfets de Tournefeuille Autres séances selon niveau et spécialités au stade des Quéfets à Tournefeuille



Athlètes de la zone de Tournefeuille Piste du collège Labitrie ou stade de Quéfets (Lycée Française)	
Baby Athlé (2018-19): Gymnase Labitrie	Enfants nés en 2018 : Samedi de 9h30 à 10h15 Enfants nés en 2019 : Samedi de 9h30 à 10h15
Eveil athlétique (2016-17) Stade Labitrie	Mercredi de 14h30 à 16h00 – Groupe 1 Mercredi de 16h15 à 17h45 – Groupes 2
Poussin(e)s (2014-15) Stade Labitrie	Mercredi de 14h30 à 16h15 – Groupes 1 Mercredi de 18h00 à 19h45 – Groupes 2
Poussin(e)s (2015) Stade Labitrie	Samedi de 10h45 à 12h30
Poussin(e)s (2014) Stade Quéfets	Samedi de 9h30 à 11h00
Benjamin(e)s (2012-13) Stade de Quéfets	Lundi de 18h à 19h45 - Mercredi de 16h30 à 18h15 - Groupe 1 Mercredi de 15h à 16h30 - Vendredi de 18h à 19h30 - Groupe 2
Minimes (2010-11) Stade de Quéfets	Lundi de 18h15 à 20h00 Mercredi de 16h30 à 18h15 Vendredi de 18h15 à 20h00 Autres séances selon niveau et spécialités
Sprints, Sauts, Lancers groupe « Compétitions » Athlètes nés en 2009 et avant Stade de Quéfets	Du lundi au vendredi de 17h00 à 20h30 selon niveau et spécialités. Samedi de 10h30 à 12h selon niveau et spécialités.
Demi-fond / Cross Country	Lundi (Quéfets) de 18h30 à 20h15 Jeudi (Quéfets) de 18h30 à 20h15 Samedi (Quéfets) de 10h30 à 12h30
Trail	Mardi de 18h30 à 20h00 à Quéfets Jeudi de 18h30 à 20h00 à Quéfets ou La Ramée ou côtes...
Marche athlétique : Quéfets	Mardi et jeudi de 18h30 à 20h00
Athlé Forme et Santé (lieux divers : Labitrie, La Ramée, Quéfets)	Lundi de 9h à 10h30 et de 15h à 16h30 Mardi de 9h à 11h et de 18h45 à 20h15 Mercredi de 9h15 à 10h45, 12h30 à 13h30 et 18h45 à 20h45 Jeudi de 8h30 à 11h Vendredi de 9h à 10h30, 11h à 12h et de 19h à 20h Samedi de 9h15 à 12h30 Programme soumis à modification
Athlé'Fit & Nordic'Fit (Forme et Santé)	Athlé'Fit : Mercredi de 19h15 à 20h15 - Piste du collège Jules Verne à Plaisance du Touch) Nordic'Fit : Vendredi de 18h30 à 19h30 - Halle couverte du collège Jules Verne ou Préau couvert ou à côté des terrains de tennis à Plaisance du Touch Lieu confirmé par la coach chaque semaine.
Marche Nordique (lieux divers : Bouconne, La Ramée, Bidot, Tournefeuille, ...).	Planning complet disponible sur www.athle-632.fr onglet Athlé Santé/Marche Nordique.



Section HandiSport Athlé 632

Section handisport toutes communes

Les horaires d'accueil sont à définir avec les entraîneurs. Ils dépendent du niveau de l'athlète, de son âge et des capacités d'accueil.

La section s'adresse aux personnes en situation de handicap physique ou sensoriel, quel que soit leur âge.

Objectifs :

- Rendre la pratique de l'athlétisme accessible à tous.
- Sensibiliser les pratiquants de l'athlétisme aux handicaps, notamment les plus jeunes.
- Intégrer certaines personnes en situation de handicap au sein des groupes d'entraînement classiques

Inscriptions à la section HandiSport : un formulaire d'adhésion sera adressé aux personnes intéressées qui en feront la demande via le formulaire de contact de notre site <https://www.athle-632.fr/>

Engagements souscrits à la signature de l'inscription

Les parents ou le représentant légal de l'athlète mineur :

Autorisent la réalisation de prélèvements nécessitant une technique invasive sur l'athlète, notamment, un prélèvement de sang, dans le cadre de la lutte contre le dopage et autorisent son hospitalisation en cas de nécessité médicale.

Les parents ou le représentant légal de l'athlète mineur ou l'athlète majeur :

- **Droit à l'image** - Autorisent le Club à utiliser l'image de l'athlète sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.
- **Communication des données** - Sont informés du fait que des données à caractère personnel concernant l'athlète seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA et acceptent leur transmission. Ces données seront stockées sur le site SI-FFA et pourront être publiées sur le site Internet de la FFA (fiche athlète). Ils sont informés de leur droit d'accès, de communication et de rectification en cas d'inexactitude avérée sur les données concernant l'athlète, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr . Ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Assurances

Athlé 632 a souscrit :

- à l'assurance Responsabilité Civile (RC) proposée par la FFA garantissant la responsabilité du club et du licencié (inclus dans le coût de la licence).



- une assurance individuelle accident de base et assistance, proposée par la FFA, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme (inclus dans le coût de la licence).

L'adhérent déclare accepter l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée.

L'athlète déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (options 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2907> et déclare les accepter.

Catégories pour la saison 2024-2025

Année de naissance	Catégorie	Code Catégorie
2018 - 2019	Baby	BB
2016 - 2017	Eveil Athlétique	EA
2014 - 2015	Poussins	PO
2012 - 2013	Benjamins	BE
2010 - 2011	Minimes	MI
2008 - 2009	Cadets	CA
2006 - 2007	Juniors	JU
2003 à 2005	Espoirs	ES
1991 à 2002	Seniors	SE
1990 et avant	Masters	MA



Tarif des adhésions

Catégorie	Individuel	Famille
Cotisation découverte		
Baby Athlé	250 €	238 €
Eveil athlétique	225 €	213 €
Poussins	225 €	213 €
Cotisation compétition		
Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters	200 €	188 €
Cotisation Loisir, Running et Santé		
Running, Trail (hors compétitions FFA officielles)	165 €	153 €
Forme et Santé et Marche Nordique :		
• 1 séance par semaine	200 €	188 €
• 2 séances et plus par semaine	240 €	228 €
Supplément Option Athlé Fit		
Pour licences Running-Trail Loisir	35 €	
Pour licences Running-Trail compétition	Inclus	
Pour licences Forme et Santé et Marche Nordique 2 séances et plus par semaine	Inclus	
Pour licences Forme et Santé et Marche Nordique 1 séance par semaine	s'inscrire en Athlé Forme et Santé (200 €) Athlé FIT sera alors la seule activité de la semaine	
Supplément Option Nordic Fit		
Pour licences Forme et Santé et Marche Nordique 2 séances et plus par semaine	Inclus	
Pour licences Forme et Santé et Marche Nordique 1 séance par semaine	s'inscrire en Athlé Forme et Santé (190 €) Nordic FIT sera alors la seule activité de la semaine	
Cotisation handisport (FFH) seule	100 €	88 €
Cotisation couplée FFH + FFA	200 €	188 €